



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 7 février 2023, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 23-01
Nom du requérant :	Stéphane Ravenelle
Emplacement :	1749 rang de la Rivière Sud
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de style « pool house » avec un toit une pente (toit plat).

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à ces demandes pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 11^e jour de janvier 2023

Annick Lafontaine

Greffière